



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES
SOUMISSIONS Á :

Parks Canada Agency
1300 - 635 8 Ave SW
Calgary, AB T2P3M3
Bid Fax : (403) 292-4475

Request For a Standing Offer

Demande d'offre à commandes

Canada, as represented by the Minister of the Environment for the purposes of the Parks Canada Agency hereby requests a Standing Offer on behalf of the identified users herein.

Le Canada, représenté par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parks Canada Agency
Suite 1300
635 - 8 Ave SW
Calgary, AB T2P3M3

Title-Sujet OC de services d'expert-conseil en génie civil – Routes Divers parcs nationaux		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-14-5136/A		Date : 2 décembre 2014
GETS Reference No. – No de référence de SEAG PW-14-00659580		Client Ref. No. – No. de réf du client. n/a
Solicitation Closes :		
at – á 02 :00 PM	on – le 18 décembre 2014	Time Zone - Fuseau horaire MST - HDR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to : - Adresser toute demande de renseignements à : Nathaniel Pahl		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-4572		Fax No. – No de FAX : (403) 292-4475
Destination of Goods, Services, and Construction : Destinations des biens, services et construction : See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone : _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur : _____	
Signature	Date

MODIFICATION 001

Remarque : La modification précédente a été publiée par erreur et ne doit pas être prise en compte. La présente documentation représente fidèlement la modification n° 1.

La présente modification vise à répondre à des questions posées par des soumissionnaires et à apporter des changements au document de l'appel d'offres.

A. Questions

- Q1.** Section 3.2.3.2.a. (page 79/83) – Veuillez confirmer que les exemples d'expérience antérieure donnés dans le document d'offre à commandes (c.-à-d. : 2 projets géotechniques, 1 projet d'évaluation environnementale, 1 projet de surveillance de l'environnement et 1 projet de doublage de route) sont ce qui est réellement requis des promoteurs. Nous posons cette question parce qu'une expérience antérieure de la réparation et de la remise en état de routes semble s'appliquer davantage aux travaux décrits dans le document d'offre à commandes qu'une expertise géotechnique ou environnementale.
- R1.** Cette section a été modifiée.
- Q2.** Section 3.2.4.2 (page 79/83) – Nous supposons que le document d'offre à commandes exige les curriculum vitæ de seulement six (6) personnes qui feront partie du personnel clé aux fins du présent appel d'offres. Avons-nous supposé juste ou les promoteurs doivent-ils désigner six personnes pour chacune des quatre provinces de l'Ouest (c.-à-d. des CV pour 24 membres du personnel clé)?
- R2.** Votre supposition est juste; nous n'exigeons que six personnes fassent partie du personnel clé aux fins de l'évaluation.
- Q3.** EPEP 2, Exigences relatives à la proposition, clause 2.2 : Les éléments énumérés, dont les CV, ne font pas partie de la limite de 30 pages. Cela veut-il dire que les CV de deux pages suggérés à la clause 3.2.4, EPEP 3, pour les six membres du personnel clé ne sont pas compris dans la limite de 30 pages? Des CV peuvent-ils être présentés pour d'autres membres du personnel sans qu'ils ne soient compris dans la limite de 30 pages?
- R3.** C'est exact. Les CV ne seront pas compris dans la limite de 30 pages. Toutefois, les CV fournis pour d'autres membres du personnel ne seront ni évalués, ni examinés.
- Q4.** Dans la section des services requis, on précise que l'estimation des coûts fait partie de la méthodologie et de la portée des travaux. Toutefois, les formulaires de proposition de prix de l'annexe D ne contiennent pas de catégories permettant de faire des estimations de coût. Veuillez préciser les exigences de Parcs Canada en ce qui concerne l'estimation des coûts dans le cadre de la présente offre à commandes.
- R4.** Les services requis par Parcs Canada qui sont établis dans le présent document d'offre à commandes, y compris l'estimation des coûts, doivent être précisés dans la catégorie du personnel désigné à la section Génie routier et des trafic[s] de l'annexe D du présent document d'offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur

5P420-14-5136/A

001

Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

5P420-14-5136

Civil Engineering SOA

- Q5.** À la clause 3.2.4.2, page 77, veuillez préciser ou confirmer si notre proposition doit nommer uniquement les six (6) employés constituant le « personnel clé ». Peut-on nommer plus que six (6) employés qui effectueront la majeure partie des travaux et prouveront notre expertise?
- A5.** Six personnes seulement doivent être nommées dans la section « personnel clé » pour cette clause.
- Q6.** À la clause 3.2.2.2 (a), page 76, veuillez préciser ou confirmer si les rôles et responsabilités du « personnel clé » qui effectuera la majeure partie des travaux résulteront de chaque commande subséquente. Peut-on nommer d'autres employés de notre équipe pour prouver notre expertise et notre capacité à rendre les services requis?
- A6.** À la clause 3.2.2.2c, où il est indiqué que le soumissionnaire doit donner la structure de l'équipe de l'expert-conseil et son organisation, y compris les rapports hiérarchiques, et fournir un organigramme, l'entrepreneur peut en effet nommer d'autres employés de l'équipe (y compris le personnel clé) qui effectueront la majeure partie des travaux résultant de chaque commande subséquente.

B. Modifications

Dans : Annexe H, Exigences relatives à la présentation et évaluation (ERPE)

Supprimer : 3.2.3 Expérience antérieure (maximum de 20 points)

Remplacer par :

3.2.3 Expérience antérieure (Maximum de 20 points)

.1 *Ce que nous recherchons :*

L'offrant doit démontrer qu'au cours des trois (3) dernières années au moins, lui-même ou son personnel clé ont participé à différents projets requérant un éventail complet de services conformément à la partie Besoins (B). Dans le cadre de ces projets, la société doit avoir été appelée à assurer la portée des services énumérés dans la partie Besoins (B).

.2 *Ce que l'offrant devrait fournir :*

(a) **Pour les travaux routiers, une brève description d'un maximum de ce qui suit :**

- **deux (2) projets de remise en état de routes en zone rurale, y compris aux étapes de planification, de conception et de construction;**
- **un (1) projet de planification des transports pour une route en zone rurale;**
- **un (1) projet de construction d'un mur de soutènement le long d'une route en zone rurale, y compris aux étapes de planification, de conception et de construction;**
- **un (1) projet de stabilisation d'un talus le long d'une route en zone rurale, y compris aux étapes de planification, de conception et de construction.**

(b) pour les projets mentionnés ci-dessus, le nom des membres du personnel clé assignés aux projets, ainsi que leurs responsabilités respectives, de même que la portée des travaux et le budget par secteur d'activités;

(c) les dates auxquelles les services ont été fournis pour les projets énumérés;

(d) la portée des services exécutés, les objectifs des projets, les contraintes rencontrées et les biens et services livrables dans le cadre des projets;

(e) des références de clients comprenant le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et de télécopieur de la personne-ressource au niveau opérationnel. Une vérification des références peut être effectuée, au besoin.

.3 Prière d'indiquer les projets qui ont été réalisés dans le cadre d'une coentreprise et les responsabilités de chacune des entreprises qui en faisaient partie, pour chacun des projets énumérés.

Toutes les autres modalités restent inchangées.